

AC
P2
C.
m

Je me rends à Québec, je donne des explications satisfaisantes au Surintendant des Bois et Forêts ; j'affirme que le rapport de l'agent Kelly est faux et mensonger, que je peux le prouver par témoin ; le double droit comme amende est maintenu, mais on me permet de vendre mon bois en saisi ; les billots que j'ai dans la petite Rivière Port Daniel restent en garantie pour le paiement des droits de coupe.

Une deuxième fois je suis donc condamné par le département des terres sur un rapport inexact et contraire à la vérité de l'agent Kelly.

3

M. l'agent Kelly revient à la charge sur cette question No 2 ; il fait un rapport au département des terres pour me démentir, en disant que je n'ai pas de billots dans la rivière comme je le prétends ; il soutient que la seule garantie du gouvernement pour les droits de coupe est mon bois saisi qu'il a fait saisir et il empêche l'expédition de ce bois, ce qu'on m'avait permis de faire. J'affirme au département des terres que j'ai des billots dans la rivière ; et que le rapport de l'agent Kelly est faux et mensonger ; je demande au ministre de faire compter mes billots pour prouver l'existence de ces billots et que j'ai dit la vérité.

On refuse de me croire.

M. John Hall Kelly, député de Bonaventure, fils de l'agent Kelly, vient à la rescousse de son père, va trouver personnellement le ministre l'hon. Jules Allard, insiste sur le maintien de la saisie et revenant sur la décision donnée, au lieu des deux mois de délai accordés, le ministre me fait payer immédiatement doubles droits de coupe.

Pour la troisième fois, le ministre des terres me condamne sur le rapport de l'agent Kelly que j'affirme et peux prouver être faux et mensonger.

Sans m'entendre, sans enquête, sans preuve, sur la simple affirmation de son agent, il décide et juge ex parte que je n'ai pas de billots tandis que je soutiens le contraire.

4

Indigné de ce déni de justice, de cette partialité, je demande et j'insiste auprès du ministre des terres de la Couronne, l'hon. Jules Allard, pour qu'on compte mes billots, pour prouver que j'ai dit la vérité et que le rapport de l'agent Kelly est inexact et faux.

J'accuse en même temps la Port Daniel Lumber Co. de frauder le gouvernement et d'avoir coupé illégalement 40 à 50,000 billots sur des lots sous billets de location le long de la Petite Rivière Port Daniel.

J'offre de payer les frais du décompte des billots, des miens et de ceux de la Port Daniel Lumber Co. pour établir la fraude et faire la preuve de ce que j'avance, le ministre des terres, l'hon. Jules Allard refuse, sous le prétexte que l'affaire est réglée, sans doute parce que j'ai payé double droits de coupe, c'est-à-dire qu'il ne veut pas connaître la vérité, ni revenir sur sa décision que j'affirme toujours avoir été basée sur le rapport faux et mensonger de son agent Kelly, qui a affirmé que je n'avais pas de billots